



INFORMATIONS

Le contrôleur des douanes exerce dans l'un des deux domaines suivants : la surveillance, ou les opérations commerciales et l'administration générale. Dans le domaine des opérations commerciales et l'administration générale, il contrôle l'activité des entreprises. Dans le domaine de la surveillance, il est chargé de surveiller les frontières, sur le terrain. Il travaille en uniforme et possède une arme.

MISSIONS PRINCIPALES

→ **Branche Opérations commerciales et administration générale :**

- Contrôler et vérifier les opérations internationales effectuées par les entreprises, notamment avec l'étranger : vérifier les documents comptables, les formalités douanières en terme d'importation et d'exportation, réaliser des enquêtes avec les autorités.
- Rechercher et constater des infractions, détecter les activités commerciales transfrontalières illicites, rédiger des procès-verbaux en cas de fraude.
- Renseigner et conseiller les entreprises dans leurs activités à l'international.

→ **Branche Surveillance :**

- Contrôler les voyageurs, les bagages et les marchandises.
- Contrôler les moyens de transport, arrêter les personnes qui ne sont pas en règle.

QUALITÉS REQUISES

Se montrer observateur, attentif et minutieux, faire preuve de diplomatie et de fermeté, avoir des qualités rédactionnelles, posséder du sang-froid, avoir une bonne forme physique

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un contrôleur des douanes en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (niveau baccalauréat ou diplôme équivalent). Il est organisé par l'École Nationale des Douanes.

Les épreuves

PRÉ-ADMISSIBILITÉ

QCM : culture générale, français, mathématiques et raisonnement logique, 1h30 (coef. 2)

ADMISSIBILITÉ

1. **Résumé et questions sur un texte** en lien avec les questions économiques et sociales du monde contemporain, 3h (coef. 4)
2. **Épreuve au choix**, 3h (coef. 4) : mathématiques (résolution de problèmes), comptabilité privée, économie (composition ou cas pratique), droit, géographie économique : ensemble documentaire, navigation maritime : connaissances techniques (seulement pour la branche « Surveillance »)

FACULTATIF :

Traduction, à l'écrit, d'un texte rédigé en langue étrangère (au choix : anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, chinois ou russe), 1h30 (coef. 1)

ADMISSION

1. **Entretien avec un jury**, 25 mn (coef. 8)
 2. **Traduction**, à l'oral, d'un texte rédigé en langue étrangère (au choix : anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, chinois ou russe), puis conversation dans cette langue, 5 mn (coef. 2)
- ⚠ Attention, le candidat ne peut pas reprendre la langue dans laquelle il a concouru pour l'épreuve facultative, cf. ci-dessus : Admissibilité.
3. Seulement pour la branche « Surveillance »
- Épreuves physiques** : pompes, gainage, course de sprint et endurance (coef. 3)